

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****7ÈME Réunion de 2015****Séance du 30 novembre 2015**

CD20151130_15
id. 2162

L'an deux mille quinze le trente novembre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL**

Par délibérations en date des 26 juin 2009, 27 juin 2011 et 15 novembre 2013, l'Assemblée Départementale a créé un emploi temporaire chargé d'assurer la collecte de prélèvements, auprès des principaux cabinets vétérinaires de notre Département.

Afin de permettre la poursuite de cette action, je vous propose une nouvelle fois, la création d'un emploi temporaire qui pourrait être pourvu par le recrutement d'un salarié sous contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Le contrat de 20 heures serait conclu pour une ~~durée de un an renouvelable~~ une fois.

Le Comité de Gestion du Laboratoire Vétérinaire, lors de sa réunion du 20 octobre 2015, a émis un avis favorable à cette proposition.

En outre, conformément à la réglementation en la matière, le Comité Technique du 6 novembre 2015, a été informé de cette création d'emploi.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission affaires générales, personnel,

Vu l'avis du Comité de Gestion du Laboratoire Vétérinaire réuni le 20 octobre 2015,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Décide de reconduire, selon les conditions susvisées et après en avoir informé le Comité technique réuni le 6 novembre 2015, la création d'un emploi temporaire au Laboratoire vétérinaire départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC